



Département de Loire-Atlantique
Arrondissement d'ANCENIS

COMMUNE de LIGNÉ

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 16 MARS 2023

Convocation du 8 mars 2023
Nombre de Conseillers en exercice 29
Nombre de Conseillers présents 28
Nombre de votants 29

N° de l'acte : 230316D007
Classification : 7.5 – Finances locales – subventions

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents : 28

M. Maurice PERRION - Mme Anne-Marie CORDIER - M. Philippe ROBIN - Mme Sonia FEUILLÂTRE - M. Olivier BLAISE – Mme Valérie PRONO - M. Alain BOURGET – Mme Nathalie ROZÉ – M. Bertrand LERAY – M. Jean-Marc BESNARD - M. Gaëtan GROIZEAU - M. Thierry KERLOC'H - M. Laurent LEBRETON – Mme Catherine GAULT - M. Stéphane FAGARD – Mme Nathalie CAIVEAU - Mme Stéphanie BÉRITAULT - M. David TOURNEFIER - M. Stéphane HÉAS - Mme MENET Anita – M. Guillaume NIEL - M. Julien ROUSSEAU - Mme Aurélie VASSAULT DUVAL – M. Michel MATHÉ (à 20H) - Mme Déborah SIDDI - Mme Lucie DEVAIS - Mme Lucie BONNO - Mme Déborah JOURDON

Était absente excusée : 1 (1pouvoir)

Mme Mélanie BRIAULT (pouvoir à M. Guillaume NIEL)

Secrétaire de séance : Mme JOURDON Déborah.

FINANCES – FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT – ANNÉE 2023

N° de l'acte : 230316D007 – 7.5 – Finances locales – subventions

Le Conseil Départemental gère le Fonds de Solidarité pour le Logement, qui permet l'attribution d'aides aux familles les plus en difficulté, afin de leur faciliter l'accès ou le maintien dans un logement locatif, sous forme d'une aide au loyer ou règlement des charges locatives.

Chaque année, les communes sont sollicitées par le Conseil Départemental pour contribuer au financement de ce fonds, sous la forme d'une subvention directement versée à la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour information, 3 dossiers FSL ont été attribués en 2022 sur la commune de LIGNÉ, pour un montant global de 1753 €.

Par courrier en date du 16 février 2023, le Département sollicite une participation de la Commune à hauteur de 174 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de verser cette participation de 174 € au FSL, au titre du budget 2023.

Vote : 29 voix pour

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Maurice PERRION